

**Groupement d'Intérêt Public
ID 77**

Conseil d'administration du GIP du 08 décembre 2023

Délibération N° CA-2023/12/08 - 3

Etaient présents : 7

Etaient excusés : 10

Recensement des pouvoirs : 4

Secrétaire de séance : Sylvie ROGNON

Objet : Budget primitif 2024 du Groupement d'Intérêt Public ID77

Exposé des motifs :

L'article 12 de la convention constitutive et de ses avenants n°1,2 et 3 précise que le budget inclut l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses du GIP pour l'exercice.

Dans le cadre de l'avenant n°3 approuvé le 18 avril 2023, la nomenclature comptable retenue par le groupement est de type M57 à compter du 01 janvier 2024.

De même, il convient de rappeler que l'Assemblée départementale a approuvé la mise à disposition au profit d'ID77 de la directrice, agent départemental, pour trois ans à compter du 01/01/2021 et la directrice-adjointe à compter du 01/04/2022, dans le cadre des conventions de mise à disposition de moyens, lors des séances du 22/03/2019 et 16/12/2021.

De plus, le Département, accompagne également la mise en place et le développement d'ID77, par la mise à disposition de moyens matériels et de services par le Département au profit d'ID77, à travers une convention portant sur la période 2022-2024 signée le 27 décembre 2021.

Le budget primitif 2024, précisé dans le tableau annexé à la présente délibération concerne exclusivement la section de fonctionnement.

Les dépenses prévues s'élèvent à 2 000 €. Elles concernent la maintenance des logiciels de dématérialisation des actes administratifs et de gestion du budget, les frais d'assurance en responsabilité civile du GIP, les frais de déplacements de son personnel ainsi que les locations de salles pour évènement.

La recette de 2 000 €, correspond à une subvention sollicitée auprès du Département de Seine-et-Marne.

Le Conseil d'administrat

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122 ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public «ID 77» adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018, son avenant n°1 approuvé par son assemblée générale du 14 décembre 2020, son avenant n°2 approuvé par son assemblée générale du 16 juin 2022 et son avenant n° 3 approuvé par son assemblée générale du 18 avril 2023;

Vu l'arrêté préfectoral 2021/DRCL/BLI n°16 en date du 05 mars 2021 portant approbation de la convention constitutive du GIP ID77 et de son avenant n°1 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°40 en date du 05 septembre 2022 portant modification par avenant n°2 de la convention constitutive du GIP ID77 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2023/DRCL/BLI n° 23 en date du 23 août 2023 portant modification par avenant n° 3 de la convention constitutive du GIP ID77 ;

DÉCIDE

d'approuver le projet de budget primitif pour l'exercice 2024. Les crédits admis à ce budget primitif sont arrêtés et cotés par chapitre budgétaire par nature, et détaillés par article, conformément au tableau ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	Article	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
011		Charges à caractère général		
	6156	Prestation de maintenance d'une solution télétransmission	1 500 €	
	6161	Primes d'assurances multirisques	50 €	
	6251	Voyages, déplacements et locations	450 €	
74		Dotations, subventions et participations		
	7473	Participation Départements		2 000 €
		TOTAL	2 000 €	2 000 €

Nombre de votants : 11

Vote : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Vincent PAUL PETIT
Président d'ID 77

Sylvie ROGNON
Secrétaire de séance